

Ville de New Richmond



CERTIFICAT

Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le :

Règlement 1156-21 autorisant l'acquisition d'une enseigne numérique pour la Ville et décrétant un emprunt de 69 351 \$, remboursable en 10 ans

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1156-21 est de 3379;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 349;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de0..... .

Je déclare

- que le règlement 1156-21 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

En foi de quoi, je signe le présent certificat

à New Richmond, le 19 mars 2021 _____.

Céline LeBlanc
Greffière